

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE SEANCE DU 3 AVRIL 2018

**Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

19

**Date de
convocation**

27/03/2018

L'an deux mille dix-huit et le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Joël FOUILLER

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - DAMIGNANI - SILVY - GIORGINI - MAUREL - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - LAGORCE - ROUBAUD

Procurations : V. DEBUE à F. SCHMITZ
Y. PHILIBERT à A. FREYTAG

Absents : C. BILLAUD - F. UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Délibération n° DEL 08 – 03.04.18 : FINANCES – Convention entre la commune et le Comité des Fêtes
Rapporteur : Claude MOREL

- Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'attribution de subventions aux associations ;
- Considérant la nécessité d'approuver la convention ;
- Après avoir donné lecture de ladite convention, Monsieur le Maire la soumet au vote du conseil municipal.

Le montant de la subvention est de 40 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve ladite convention ;
- Autorise le Maire à la signer ;
- Décide le versement de 40 000,00 € au Comité des Fêtes.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - DAMIGNANI - SILVY - GIORGINI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - D. LAGORCE
S'est abstenue : A-M. ROUBAUD

Fait à Caumont, le 3 avril 2018
Le Maire

Joël Fouiller



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400349-20180403-DEL08030418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Affichage : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation